

HALTE AUX AUGMENTATIONS D'IMPORTATIONS DE POULETS : L'INTERPROFESSION DES VOLAILLES FRANÇAISES APPELLE LE GOUVERNEMENT À NE PAS SIGNER LE NOUVEL ACCORD COMMERCIAL EUROPÉEN AVEC LE CHILI

Ce vendredi, au moment où l'Union européenne s'apprête à signer un nouvel accord commercial avec le Chili, l'Interprofession des Volailles Françaises – ANVOL – appelle le Gouvernement français à tenir ses promesses. Il lui a en effet assuré de multiples reprises de se positionner contre un tel accord. La filière rappelle en effet que cette ratification doublerait le quota des poulets importés chaque année depuis le Chili, de 18 000 tonnes à près de 40 000 tonnes, ce qui représenterait 45 millions de poulets supplémentaires par an !

Alors qu'1 poulet sur 2 est déjà importé en France et que les professionnels luttent pour le maintien de leurs activités dans un contexte très difficile d'influenza aviaire et de flambée des coûts de production, la conclusion de cet accord leur infligerait de graves difficultés supplémentaires.

De plus, les professionnels du secteur des volailles s'étonnent que l'Union européenne soit ainsi prête à accorder de nouveaux contingents à un pays qui, d'après le contrôle opéré en 2020 par la Direction Générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission n'est pas exemplaire d'un point de vue sanitaire. Cet audit a même conduit à l'auto-suspension de ses exportations ses deux dernières années¹.

C'est pourquoi le Gouvernement français doit maintenir sa position et ne pas ratifier cet accord. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de contrer des importations non soumises à la réglementation européenne et éloignées des bonnes pratiques des éleveurs français. Il en va de la souveraineté alimentaire du pays ainsi que de la sécurité sanitaire.



¹https://ec.europa.eu/food/audits-analysis/audit_reports/details.cfm?rep_id=4308



À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



[@Interpro_Anvol](#)
[Interprofession ANVOL](#)
[ANVOL](#)

ADOCOM®RP

